

Membres	23
Présent(s)	16
En audio/visioconférence	1
Représenté(s)	4
Quorum	16

### SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2023

- Présents au siège : Sous la Présidence de Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Frédéric BERNHARD, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Modeste BONTE, Madame Anne BOUCARD, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY, Monsieur Gérard CONRAD, Madame Virginie JACOB, Madame Catherine JAEGLE, Monsieur Dominique LEBLANC, Madame Nadia MONKACHI, Monsieur Rémy OSSWALD, Madame Lucette TISSERAND, Madame Emmanuelle VOISIN et Madame Myriam JEMLI (Représentante du personnel)
- Présents en visio : Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND et Monsieur Sébastien EHRET (Représentant de la société EMHA)
- Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Monsieur Philippe LEGLIZE (Directeur de la Maintenance du Patrimoine), Madame Hélène THOUVIOT (Directrice du Développement et de l'Investissement), Monsieur Pascal CHARPENTIER (Directeur du Pôle Gestion Locative), Madame Betty AUFSATZ (Directrice de la Gestion Locative), Madame Viviane EHRHARDT (Directrice des Finances, de la Comptabilité et du Contrôle de Gestion), Monsieur Marc FRIEDRICH (Directeur des Ressources Humaines), Madame Emmanuelle SERRANO (In Extenso Audit Alsace - Commissaire aux comptes) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)
- Absents et excusés : Monsieur Celeste KREYER, Madame Geneviève MANKA (procuration à Madame Emmanuelle VOISIN), Monsieur Bernard MATTER (procuration à Monsieur Antoine BREINING), Monsieur Alexandre SCHNELL (procuration à Madame Virginie JACOB), Monsieur Patrice SCHOEPFF (procuration à Monsieur Salah KOUSSA), Monsieur Laurent WALTER et Madame Brigitte OFFNER (Commissaire du gouvernement DDT 67)

---

Le Conseil d'administration,  
Vu les dispositions de l'article R2122-7 du Code général des collectivités territoriales  
Vu les dispositions de l'article R421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation  
Vu le rapport du Directeur général  
Délibère :

**CA/2023/029 : Délégations de signature du Directeur général**

Il est décidé :

1. D'autoriser le Directeur général à déléguer sa signature aux personnels d'encadrement nommément désignés et dans la limite des attributions des directions et des services pour :
  - les engagements financiers, bons à payer, paiements,
  - les marchés (passation/exécution)
  - les autres documents et actes administratifstels que figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.
  
2. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme